

Demande de reprise d'existence

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1)

1 Requérant

Inscrivez le nom de famille, le prénom et l'adresse complète du domicile du requérant.

Nom de famille				Prénom			
Appartement	Numéro	Rue					
Ville, village ou municipalité	Province, territoire ou État		Pays	Code postal			

Au soutien de sa demande, le requérant expose les faits suivants :

La personne morale _____
Nom de la personne morale

a été constituée le _____ sous l'autorité de la _____
A A A A M M J J Loi constitutive

Le _____, la personne morale _____
A A A A M M J J Nom de la personne morale

a été dissoute en vertu des dispositions de la

(Cochez la case appropriée.)

- Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38)
- Loi concernant les renseignements sur les compagnies (RLRQ, c. R-22)
- Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1)
- Loi sur les assurances (RLRQ, c. A-32)
- Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (RLRQ, c. C-4 ou C-4.1)
- Loi sur les coopératives (RLRQ, c. C-67.2)

en conformité avec l'avis publié dans la *Gazette officielle du Québec*.



Personne à contacter et traitement prioritaire

Veillez nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous si nous avons besoin d'informations supplémentaires au sujet de cette demande.

Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement pour cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises.

Nom de famille

Prénom

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Adresse de correspondance

Code postal

Courriel

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, cochez la case ci-dessous. Notez que des frais additionnels seront alors exigés. Pour connaître le montant de ces frais, consultez les tarifs du Registraire des entreprises dans le site Internet [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Service de traitement prioritaire (inscrivez « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe et joignez le paiement requis)

Réservé à l'intermédiaire autorisé

Afin de pouvoir associer la demande à votre bureau, nous avons besoin de votre NEQ.

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ



PBLA ZZ 80667665

Renseignements concernant la demande de reprise d'existence

Le formulaire *Demande de reprise d'existence* (RE-702) s'adresse à tout administrateur ou à tout tiers intéressé qui souhaite faire reprendre l'existence d'une personne morale constituée par une loi québécoise et ayant été dissoute au fichier central des entreprises avant le 1er janvier 1994 pour avoir omis de produire ses rapports annuels, ou après le 1er janvier 1994 pour avoir été dissoute en vertu des articles 527 ou 528 de l'ancienne Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Les personnes morales régies par la partie I de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), ci-après appelée LCQ, et ayant été dissoutes par l'effet de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1) ne peuvent pas utiliser ce formulaire pour reprendre leur existence. Elles doivent plutôt utiliser le formulaire *Demande de reconstitution* (RE-703).

Ce formulaire doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles au formulaire. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de la personne morale, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fautive, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 5 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 10 000 \$ dans les autres cas.

Pour plus d'information sur les dispositions légales applicables à la production, de la présente demande, référez-vous au texte de la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1), ci-après appelée LPLE, et, au besoin, demandez l'avis d'un conseiller juridique.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises, ci-après appelé registre. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Reprise d'existence

Le Registraire des entreprises, ci-après appelé Registraire, déposera au registre un avis confirmant la reprise d'existence. Celle-ci prendra effet à compter du dépôt de l'avis. Sous réserve des droits acquis par toute personne, la personne morale sera réputée n'avoir jamais été dissoute.

De plus, le dépôt de l'avis au registre entraînera l'immatriculation de la personne morale au registre.

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- les rapports annuels manquants;
- la déclaration initiale de la personne morale;
- le paiement requis.

À noter que le Registraire peut exiger d'autres documents pour procéder au traitement de la demande.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre numéro d'entreprise du Québec à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

Pour connaître les frais qui s'appliquent à la demande de reprise d'existence, consultez les tarifs du Registraire des entreprises sur [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Envoi du formulaire

La demande de reprise d'existence, tous les autres documents requis par la LPLE ainsi que le paiement doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de l'entreprise en utilisant le service en ligne Rechercher une entreprise au registre des entreprises, disponible sur [Québec.ca](http://Quebec.ca).

